

FICHE D'INSCRIPTION

BP.JEPS

« Activités de la forme »

Photo
d'identité

- **Option** : « Cours collectifs »
- **Option** : « Haltérophilie, musculation »

Session 2020-2021

(Formation du 14 avril 2020 au 04 février 2021)

Dossier d'inscription à adresser au plus tard le vendredi 13 mars 2020
à Atlantic-Challenges "STATERA" – 31 rue des Terriers - 17220 Saint Vivien
(cachet de la poste faisant foi)

Je soussigné(e) NOM :

Nom de jeune fille :Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone personnel : Profession :

Adresse courriel :

 Je détiens les exigences préalables à l'entrée en formation ou leurs équivalences (TEP)

- **Option** : « Cours collectifs » oui non
- **Option** : « Haltérophilie, musculation » oui non

 Je souhaite m'inscrire aux épreuves de sélection de l'organisme de formation STATERA « St Vivien/La Rochelle 17, organisées ***le 30 mars 2020.***

- **Option** : « Cours collectifs » oui non
- **Option** : « Haltérophilie, musculation » oui non

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (dossier d'inscription)

Article A212-36 du Code du sport Modifié par Arrêté du 9 décembre 2016 - art. 1

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription avec photographie
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (resto/verso)
- Un curriculum vitae
- 1 certificat médical de non contre-indication de la pratique des "activités de la forme" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) ou « *attestation de formation aux premiers secours* » (AFPS) ;
 - « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « *certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)* » en cours de validité.
- Attestation de recensement *si vous avez moins de 25 ans*
- 1 copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD) *si vous avez moins de 25 ans.*
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention du diplôme, ou du certificat complémentaire visé
- Les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- 1 copie de l'attestation de la carte vitale.
- 1 photo d'identité (en plus de la fiche d'inscription)
- 3 enveloppes format 11 x 22 autocollantes, *affranchies au tarif en vigueur, sans adresse.*
- 1 chèque d'inscription à la formation de **40 €**.

Les fiches complétées et accompagnées des pièces justificatives :

- SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI
- PREPARATION DE L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE.

1 -SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

A) SALARIE(E) : OUI NON

Si OUI :

☛ Votre emploi : _____

☛ Votre employeur : _____

Type de contrat :

☛ CDI : OUI NON

☛ CDD : OUI NON

Depuis le : _____ jusqu'au : _____

B) DEMANDEUR D'EMPLOI : OUI NON

☛ Inscrit (e) à pôle emploi OUI NON

☛ si oui : Adresse de votre pôle emploi _____

☛ N° d'identifiant : _____

D) AUTRE SITUATION (ETUDIANT, SANS ACTIVITE, BENEVOLE ...):

E) FORMATION SCOLAIRE/SUPERIEURE : OUI NON

Si oui : niveau : _____

Si non : date d'arrêt des études : _____ dernière classe : _____

Diplôme obtenu le plus élevé: Année : _____

PRESENTATION DE L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE

Renseigner et FAIRE VISER par les personnes concernées

Le cursus de la formation préparatoire au BPJEPS *d'Atlantic-Challenges*, respecte le principe d'alternance prévoyant les séquences de formation en centre et celle en entreprise sous tutorat pédagogique.

Dans l'intérêt de votre formation en entreprise et de votre insertion professionnelle, vous avez la responsabilité de rechercher avant votre entrée en formation, une entreprise, un organisme d'accueil, une structure associative... acceptant de vous accueillir en formation pendant les périodes prévues au calendrier en annexe I et précisées après positionnement.

Le temps en entreprise est un véritable temps de formation visant des acquis professionnels opérationnels. Dans cet objectif il est demandé :

Qu'un tutorat soit mis en place au sein de l'entreprise.

Que la mise en œuvre de cette formation :

- puisse partir de l'analyse des contraintes de travail ;
- propose des contenus d'apprentissage déterminés à partir des objectifs fixés par l'Atlantic-Challenges ;
- respecte une mise en responsabilité pédagogique progressive ;
- s'appuie sur des outils de suivi d'acquisition des compétences.

Les tâches et responsabilités confiées par l'entreprise à l'apprenant doivent évoluer et être en cohérence avec l'ensemble des prérogatives du diplôme (différents publics, activités support).

Le tuteur "Haltérophilie, musculation" : *Qualification à minima de niveau IV et deux années d'expériences professionnelles ou bénévoles dans le champ de l'haltérophilie, musculation.*

Le tuteur "Cours collectifs" : *Qualification à minima de niveau IV et deux années d'expériences professionnelles ou bénévoles dans le champ des cours collectifs.*

Il aura pour rôle :

- d'accueillir, informer l'apprenant, de l'initier à la culture de l'entreprise ;
- de participer à la réalisation des objectifs et des tâches en entreprise ;
- de suivre l'alternance en coordination avec le centre de formation ;
- d'organiser le parcours de l'apprenant dans l'entreprise ;
- de transmettre des savoirs professionnels ;
- d'accompagner, en liaison avec le ou les formateurs, le projet d'action et d'apprentissage de l'apprenant
- d'évaluer le parcours de l'apprenant (progressions, acquis, manques).

Afin de préparer les épreuves des tests de sélection, vous devez soigneusement renseigner, compléter et faire signer la fiche de préparation de l'alternance en entreprise.

PREPARATION DE L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE (AF)

Renseigner et FAIRE VISER par les personnes concernées

1 - LA STRUCTURE D'ANIMATION ACCUEILLANT LE STAGIAIRE

DENOMINATION :

Activités proposées :

Cours Collectifs	oui	<input type="checkbox"/>		non	<input type="checkbox"/>
Musculation	oui	<input type="checkbox"/>		non	<input type="checkbox"/>
Cross fit	oui	<input type="checkbox"/>		non	<input type="checkbox"/>
Autre(s) :					

Adresse : Téléphone : Adresse courriel :	Responsable de la structure : Téléphone : Adresse courriel :
---	---

signature

2 – LE TUTEUR

NOM :	
Prénom :	
Adresse : Téléphone : Adresse courriel :	Diplôme(s) sportif(s) : Joindre obligatoirement une copie du(es) diplôme(s) <u>Tuteur "Haltérophilie, musculation"</u> - nombre d'années d'expériences dans l'option : <u>Tuteur "Cours collectifs"</u> - nombre d'années d'expériences dans l'option :

signature

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

(Contactez l'organisme de formation)

Divers organismes peuvent participer à votre formation, en voici quelques exemples ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

- En tant que salarié vous pouvez bénéficier :

- Congé individuel de formation (CIF)

*Le Congé Individuel de Formation ou CIF permet à **tout salarié du secteur privé en CDI** de suivre une formation de son choix, et à son initiative.*

- ✚ L'employeur rémunère le salarié et le Fongecif le rembourse.
- ✚ La rémunération est comprise entre 90 et 100 % du salaire.
- ✚ Un dossier à déposer au FONGECIF au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.
- ✚ Dossier à télécharger depuis votre espace personnel

- Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation est le nouveau droit à la formation professionnelle, qui remplace le **DIF** (Droit Individuel à la Formation) depuis le 01/01/2015.

Tout d'abord, le salarié doit reporter les heures (non utilisées) acquises au titre du DIF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, et ce à partir du relevé qui lui a été remis par son employeur début 2015.

Il décide ensuite de l'utilisation qu'il souhaite faire des heures cumulées dans le cadre de son projet de formation, sachant que le compte est crédité de 24 heures par an pendant 5 ans puis de 12 heures les années suivantes dans la limite de 150 heures (reliquat DIF inclus) pour chaque employé à temps plein et au prorata pour les salariés en CDD ou temps partiel. Par ailleurs, les formations que chacun décidera de suivre devront nécessairement figurer sur la liste des formations éligibles au CPF

- Contrat de professionnalisation (Jeunes de 16 à 25 ans révolus – demandeur d'emploi de 26 ans et plus)

Possibilité de prise en charge par l'OPCA (organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Pour cela mon employeur doit cotiser auprès d' UNIFORMATION)

- Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous avez moins de 26 ans : Contactez votre mission locale.

Vous avez 26 ans et plus : contactez pôle emploi.

- Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle EMPLOI ou par la REGION

Rémunération possible selon vos droits ouverts.

ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE

Dès l'entrée en formation les stagiaires d'Atlantic-Challenges sont assurés par l'assurance du centre de formation au titre de la responsabilité civile.

Il est conseillé prendre une assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

BP.JEPS AF

« Activités de la forme »

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » est un diplôme professionnel de niveau IV, créé par l'arrêté du 27 avril 2016.

LE METIER

L'animateur sportif des « activités de la forme » (AF) exerce en autonomie son activité d'animation. Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein des fonctions publiques (d'Etat, territoriale, hospitalière) ou au titre de travailleur indépendant.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule en **alternance** au Centre de formation STATERA à Saint Vivien (La Rochelle 17) et **sur proposition du stagiaire** par conventionnement en entreprise ou dans une autre structure, sous tutorat pédagogique en respectant le calendrier de la formation.

DUREE MAXIMALE DE LA FORMATION

- + Formation en centre 1 option602H
- + Formation en centre 2 options.....707H
- + *(Il est fortement conseillé d'être en possession d'un ordinateur et d'un Courriel)*

POSITIONNEMENT

(mardi 31 mars 2020)

Le positionnement permettra d'identifier les acquisitions antérieures du candidat, permettant ainsi d'individualiser son parcours.

Modalités :

1. Le stagiaire sélectionné disposant du référentiel de certification dès les résultats de la sélection devra remplir, le premier jour du positionnement, un **dossier d'auto-positionnement** au regard des compétences finales attendues.
2. **Entretien individuel** portant sur le dossier d'auto-positionnement du candidat, les modalités de formation et sur son projet professionnel.